

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019 à 18h30

Présents : Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz – Fabienne Sacchi
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Romain Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf
Christian Sacchi

Présents également : Jérôme Rittaud (présentation du CA 2018 et Budget de la Régie 2019)
Martine KEMPF

Secrétaire de séance : Jean-Marc Buttard

Le compte rendu de la réunion du 25 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Décision de demande de subvention au titre de la DETR pour l'étude de turbinage du réseau d'eau potable.

1° - Finances :

Approbation des comptes administratifs 2018 :

- Régie électrique :

Monsieur Jérôme Rittaud, Directeur de la Régie électrique, présente le compte administratif 2017, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **118 543.78 €**.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	26 587.00 €
Recettes d'investissement :	19 107.94 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 7 479.06 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	20 049.89 €

EXPLOITATION :

Dépenses d'exploitation :	220 183.47 €
Recettes d'exploitation :	194 318.04 €
Résultat d'exploitation de l'exercice :	- 25 865.43 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'exploitation N-1) :	98 493.89 €

- Commune :

Monsieur Christian Sacchi, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2018, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **321 196.32 €**.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	780 010.76 €
Recettes d'investissement :	576 949.90 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 203 060.86 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 612 400.53 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	1 071 647.96 €
Recettes de fonctionnement :	1 615 333.69 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	543 685.73 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	933 596.85 €

- Eau/assainissement :

Monsieur Christian Sacchi présente le compte administratif 2018, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **162 242.49 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	146 780.28 €
Recettes d'investissement :	290 929.32 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	144 149.04 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	13 953.72 €

EXPLOITATION :

Dépenses d'exploitation :	126 092.88 €
Recettes d'exploitation :	247 931.66 €
Résultat d'exploitation de l'exercice :	121 838.78 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'exploitation N-1) :	148 288.77 €

- Redoute Marie-Thérèse :

Monsieur Christian Sacchi présente le compte administratif 2018, conforme au compte de gestion, faisant apparaître un excédent de **10 472.28 €**.

Dépenses d'exploitation :	68 160.98 €
Recettes d'exploitation :	98 893.62 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	30 732.64 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	10 472.28 €

Monsieur Christian Sacchi propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les différents comptes administratifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian Sacchi, adopte à l'unanimité, les comptes administratifs 2018.

Approbation des comptes de gestion 2018 :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2018, conformes aux différents comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats des comptes de gestion 2018.

Affectation des résultats :

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, de l'affectation des résultats de l'exercice 2018. Pour les budgets Commune, Eau-Assainissement, Régie et Redoute Marie-Thérèse.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019. Il est proposé, pour cette année, de maintenir des taux d'imposition communaux identiques à ceux de 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : **5,62 %** ;
- Taxe sur le foncier bâti : **8,85 %** ;
- Taxe sur le foncier non bâti : **53,63 %** ;
- Cotisation foncière des entreprises : **20,33 %**.

Cela permettra de dégager, pour la commune d'Avrieux, un produit fiscal de **826 991 €**.
A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de taux communaux.

Vote des budgets primitifs 2019 :

- Régie électrique

Monsieur Jérôme Rittaud, Directeur de la Régie électrique, présente au Conseil municipal le budget préalablement présenté au Conseil d'exploitation du 10 avril 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget pour un montant s'équilibrant en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de **1 055 375.00 €**, respectivement :

- Section d'exploitation : **506 246.00 €**
- Section d'investissement : **549 129.00 €**

Les principales opérations d'investissement pour l'année 2019 sont :

- **Secours poste de livraison** : 37 300 €
- **Aménagement poste livraison (la Tour)** : 25 283 €
- **Aménagement poste de secours** : 20 439 €
- **Réseaux rue des jardins** : 58 593 €
- **Alimentation chantier TELT Puits de ventilation** : 303 245 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions du Conseil d'exploitation de la Régie électrique.

- Budget principal

Monsieur Christian Sacchi présente le budget au Conseil municipal. Il s'équilibre en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de **3 736 014.71 €** respectivement :

- Section de fonctionnement : **1 944 030.94 €**
- Section d'investissement : **1 791 983.77 €**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'augmentation de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 est en partie liée à la prise en charge de la compétence "école" restituée à la rentrée 2018. Celle-ci est néanmoins compensée par une augmentation, en conséquence, de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- **Equipement communal (achat d'un chargeur JCB) : 84 000 € ;**
- **Salle polyvalente :**
 - **Acquisition de nouvelles tables : 7 500 €**
 - **Changement vélux + tableau électrique + travaux divers : 37 200 €**
- **Redoute Marie-Thérèse (réfection du pont dormant) : 90 000 €**
- **Travaux de réseaux et d'enrobé : 20 000 €**
- **Eglise (début études clocher) : 5 000 €**
- **Bâtiment de la Mairie (serveur + changement des fenêtres) : 26 402 €**
- **Groupe scolaire (achat matériel informatique « Plan ENIR ») : 16 000 €**
- **Aire de jeux : 3 000 €**
- **Télégraphe Chappe : 1 000 €**
- **Passerelle du Fond : 10 000 €**
- **Bâtiment de la boulangerie (réfection toiture) : 120 000 €**
- **Appartement 1^{er} étage du presbytère (changement des fenêtres) : 6 000 €**
- **Aménagement rue des Jardins : 262 000 €**
- **Plateforme déchets verts : 15 000 €**
- **Achat de terrains CHE / TCHENG : 115 000 €**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce budget primitif.

- Budget eau/assainissement

Monsieur Christian Sacchi présente au Conseil municipal le budget eau/assainissement qui s'équilibre en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de **787 083.26 €** respectivement :

- Section d'exploitation : **302 214.77 €**
- Section d'investissement : **484 868.49 €**

Les principaux investissements pour 2019 sont les suivants :

- **Adduction Bonnerette/Gurgo : 83 200 € (payé sur exercice 2019)**
- **Acquisition de compteurs pour la télérelève : 10 742 €**
- **Réaménagement rue des jardins : 250 000 €**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget eau/assainissement.

- Budget de la Redoute Marie-Thérèse

Monsieur Christian Sacchi présent au Conseil le budget primitif de la Redoute Marie-Thérèse. Ce dernier, comprenant seulement une section de fonctionnement, s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de **82 000 €**.

Pour cette année, le montant de la subvention communale est de 25 000 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce budget.

Dépôt demandes de subventions :

Monsieur le Maire est autorisé à déposer deux demandes de subvention dans le cadre du dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la création d'une usine de turbinage du réseau d'eau potable et de la rénovation thermique des bâtiments communaux.

Etude d'optimisation des valeurs locatives CFE et Foncier bâti (Etablissements industriels) :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les conditions générales d'intervention du Cabinet ALCADE, avocat en droit fiscal afin d'optimiser les bases fiscales des établissements industriels (ONERA et EDF) implantés sur le territoire de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2° - ONF :

Aménagement de la forêt communale pour la période 2018-2037

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du Code forestier.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement et approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale.

Proposition d'application du régime forestier

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de demande d'application du Régime forestier sur les parcelles proposées par l'ONF, situées au lieudit « le Pont du Nant ».

Le Conseil municipal accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'ONF en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code forestier.

Délibération Etat d'assiette pour 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de M. Evariste NICOLETIS de l'ONF concernant les coupes à asseoir en « année » en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 (parcelle S, volume présumé 720 m3)
- Décide de reporter la coupe d'affouage prévue en parcelle Z-1
- Le mode de commercialisation choisi est le contrat de bois façonné à la mesure.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le programme d'actions présenté par l'ONF pour l'année 2019 d'un montant de 14 430 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le programme de travaux.

Délibération opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de M. Dominique JARLIER, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

L'association des communes forestières s'oppose à la mise en œuvre de l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3° - **Acquisition des terrains Indivision CHE / TCHENG :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les discussions engagées avec l'indivision CHE / TCHENG pour l'acquisition des parcelles dont ils sont propriétaires sur la commune d'Avrieux. La surface totale est de 28 633 m² située en zone AU, UD, N, NPf et Apa.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition au prix de 45.00 € pour la zone UD, 15.00 € pour la zone AU et 0.10 € pour les autres zones.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de nouvelles réserves foncières, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire, qui a été acceptée par l'indivision CHE / TCHENG.

4° - **Régie électrique : facturation**

Monsieur Fabrice Dejean, Président de la Régie électrique, expose au Conseil municipal la proposition de facturation mensuelle évoquée au Conseil d'exploitation de la Régie électrique le 21 mars 2019.

Les modalités pratiques feront l'objet d'une information auprès des abonnés pour une mise en place au 4^{ème} trimestre 2019.

5° - **Auberge la Cascade : Projet de Délégation de Service Public**

Monsieur le Maire revient devant le Conseil municipal pour évoquer le dossier de la gestion de l'auberge communale « la cascade ».

Il rappelle le constat partagé par les membres du Conseil :

- sur les conditions d'exploitation actuelles de l'auberge, calées sur le fonctionnement des chambres d'hôte ;
- sur le régime des contrats commerciaux ;
- sur la nécessité de réfléchir à une nouvelle évolution du mode de gestion de l'auberge.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport préparatoire à la Délégation de Service Public et rappelle que toute passation de DSP ne peut intervenir qu'à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence telle que prévue au Code de la Commande Publique relative aux contrats de concession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix POUR et 2 CONTRE :

- Approuve le principe de déléguer, à compter de janvier 2020, l'exploitation de l'auberge « la Cascade » au moyen d'une convention de DSP, aux risques et périls du délégataire.
- Mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet et notamment la procédure de publicité et de recueil des candidatures et des offres selon les modalités prévues aux articles R.3126-3 et R.3126-4 du Code de la Commande Publique.

6° - Ressources humaines :

Délibération des critères de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- ↓ Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- ↓ Les compétences professionnelles et techniques
- ↓ Les qualités relationnelles
- ↓ La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel.

Recrutement poste saisonnier au fort la Redoute Marie-Thérèse

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'une personne pour assurer l'accueil en juillet-août à la Redoute Marie-Thérèse.

7° - Patrimoine : Dossier de demande de subvention à la DRAC pour le clocher de l'église :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du clocher de l'église.

8° - Divers :

- ❖ Parc du Diable : Monsieur André Alaria, Adjoint aux travaux, expose la demande formulée par Monsieur Patrick Col, gestionnaire du Parc du Diable, pour l'aménagement d'un circuit en encorbellement en bordure de falaise au-dessus de la Via Ferrata, Traversée des Anges. Cet aménagement est situé en dehors du périmètre défini dans la convention. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Ganion, Architecte des Bâtiments de France, a déjà été informé de cette demande.

Le Conseil municipal n'est pas opposé à cet aménagement. Cependant, il est demandé à Monsieur Col de déposer une demande d'autorisation d'installation et travaux divers, de réaliser une étude géotechnique afin de garantir la sécurité de l'installation et faire intervenir un bureau de contrôle avant l'ouverture au public.

- ❖ Demande parcelle pour pâturage de chevaux : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Laura Bellissand sollicitant l'autorisation de la commune pour faire pâturer ses chevaux sur les parcelles 656 et 657 au lieudit « Champonnet ». En outre, Madame Bellissand souhaiterait placer un abri amovible sur la parcelle 656.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette demande et charge Monsieur le Maire de rédiger une convention pour l'occupation des parcelles communales.

- ❖ Délibération créance éteinte : A la demande de la trésorerie, une délibération doit être prise pour la suppression d'une dette de 2 005.01 € qui doit être effacée suite à une décision de la Commission de surendettement de la Savoie. Ces créances concernent des factures d'électricité.
- ❖ Adhésion au service « RGPD » d'AGATE et nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE en précisant que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :
 - Formation d'une journée : 379.00 €
 - Accompagnement DPO pendant une année : 854.17 € HT, comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR.
- ❖ Reconduction vente de fleurs : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire l'opération « vente de fleurs » à tarif préférentiel pour les habitants de la commune et maintient les mêmes tarifs qu'en 2018.
- ❖ Aménagement du local « chasse » : Monsieur André Alaria, adjoint aux travaux, donne connaissance au Conseil municipal des travaux à prévoir pour l'aménagement du local à mettre à disposition de la Société de chasse. Conformément aux discussions engagées, certains travaux seront réalisés par les bénévoles de l'association, les travaux de raccordement aux réseaux seront faits par les services techniques et le renforcement électrique sera confié à une entreprise. Après discussion, le Conseil municipal demande à la Société de chasse de transmettre un croquis d'aménagement du local ainsi qu'un plan de financement reprenant les subventions sollicitées et les devis de matériel.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réception pour la fête des mères et pères aura lieu le vendredi 24 mai 2019.
- ❖ Le Conseil municipal donne son accord pour l'accueil des collégiens dans le cadre de l'opération « Actions citoyens » le jeudi 23 mai 2019.
- ❖ La journée citoyenne est prévue le samedi 15 juin 2019 (le matin). Il est rappelé que, conformément à une décision du Conseil municipal, les étudiants qui souhaitent bénéficier d'une participation à leurs frais de transport sont tenus d'être présents lors de cette matinée.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30.



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD